

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 21 novembre 2021,

Plan pollinisateurs : une logique de surtransposition maintenue, malgré des avancées sur le travail de nuit des agriculteurs

Dès le lancement du travail à l'automne 2020 sur le plan Pollinisateurs, la FNSEA et JA ont proposé des solutions pour concilier protection des pollinisateurs et production agricole dans les territoires. Nous avons ainsi travaillé au recensement des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs, et valoriser les multiples initiatives des agriculteurs mises en œuvre sur le terrain.

Pour la FNSEA et JA, l'agriculture est d'abord une solution pour les pollinisateurs car il importe de renforcer leurs ressources alimentaires. C'est pourquoi, donnant suite à nos propositions, le gouvernement a défini un plan global en 6 axes, incluant le partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs ou la santé des abeilles, ce que nous saluons.

Cependant, la voie réglementaire que le gouvernement a choisie, une fois de plus, est celle de la surtransposition des règles communautaires. Nous le dénonçons. L'instauration d'un processus franco-français d'évaluation des produits phytosanitaires, en anticipation par rapport au cadre européen, met les agriculteurs français en situation de distorsion de concurrence pour la protection de leurs cultures.

Par ailleurs, l'insuffisance des moyens financiers pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux de ce plan inquiètent nos organisations. Quels nouveaux financements et outils seront disponibles pour favoriser l'implantation par les agriculteurs de couverts mellifères ou pour préserver le bon état de santé des abeilles contre les agresseurs biologiques des colonies ?

Sur la question sensible du travail de nuit des agriculteurs, qui, rappelons-le, travaillent en moyenne 55 heures par semaine selon l'INSEE, nous saluons l'ouverture permettant de déroger à l'obligation de traiter les cultures attractives seulement après le coucher du soleil, avec l'ajout d'une plage de 2h avant le coucher du soleil. Nous saluons enfin la décision actant la possibilité, pendant les 8 prochains mois, de réaliser des applications sans contrainte horaire si la température est suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles. Ce délai de 8 mois doit permettre aux scientifiques de finaliser leurs travaux sur les mesures apportant des garanties équivalentes en matière de protection des abeilles, notamment en vue de permettre des traitements le matin.

Si les discussions, jusqu'à la parution du texte, ont permis des avancées de bon sens, les agriculteurs, qui partagent l'ambition de la préservation des pollinisateurs, entendent réaffirmer leur attachement à des réponses européennes et leur refus d'une logique de surtranspositions dangereuse pour l'agriculture française et sa souveraineté alimentaire.

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 77 - glabardin@jeunes-agriculteurs.fr